

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/29 Paraphe :
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n°DB2014/22</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 21

POUR : 21 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-trois juin deux mille quatorze, à 18h30, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 16/06/2014
Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : ADAM C ; BESANCON T ; CARPENTIER D ; COURVOISIER CLEMENT F ; DEBOURCES C ; DUGARD Y ; ETIENNE P ; GODART O ; LESUEUR P ; MANCEAUX C ; MEIS M ; MERCIER A ; PAYEN F ; PHILIPPE L ; SIGNORET F ; SINGLIT B ; SOUDANT G

Représentés : M. BOUILLON J. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F ; M. MALVAUX A donne pouvoir à M. MANCEAUX C ; M. MATHIAS donne pouvoir à M. COURVOISIER CLEMENT F ; M. POTRON F donne pouvoir à M. SINGLIT B.

OBJET : DEGREVEMENT DE LOYER AU PROFIT DE Mme DHALLUIN / M. DEU

Vu la compétence « Création, réhabilitation et gestion de logements communaux répertoriés dans un programme annuel » dont deux logements à Noirval ;

Vu la délibération n°DB2014/43 du Conseil de Communauté du 19 mai 2014 déléguant au Bureau la détermination des montants des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision, modification ou dégrèvement exceptionnel ;

Vu le bail conclu avec Mme Dhalluin et M. Deu depuis le 1^{er} juillet 2013 pour un logement à Noirval ;

Vu la demande de dégrèvement de loyer reçue le 28/04/2014 de Mme Dhalluin et M. Deu compte tenu de problèmes récurrents depuis leur installation dans la réception de la télévision ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- ACCEPTE d'appliquer un dégrèvement d'un montant de 135 euros sur le prochain loyer de Mme Dhalluin – M Deu, locataires d'un logement à Noirval.
- PREND ACTE que cette somme correspondant à une année de redevance audiovisuelle
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le 25/06/2014

Le Président,
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

- 3 JUIL. 2014